DANS LE CADRE DU KOCHERSBARJER MASSTI

DIMANCHE 21 AOÛT 2016

MARCHÉ AUX PUCES

à TRUCHTERSHEIM

OUVERT A TOUS : PARTICULIERS - BROCANTEURS – ANTIQUAIRES

PRIX DE LA PLACE : 23 € les 5 mètres (caution de 10€ remboursée en cas d'emplacement propre incluse dans le montant) + 2,50 € par mètre supplémentaire

ML	5m	6m	7m	8m	9m	10m	15m	20m
PRIX avec caution	23 €	25,50 €	28 €	30,50 €	33 €	35.50 €	48 €	60,50 €

RESTAURATION SUR PLACE TOUTE LA JOURNEE DES 6 HEURES DU MATIN, DANS LES FERMES ANIMEES PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET ASSUREE EXCLUSIVEMENT PAR LES ORGANISATEURS

RENSEIGNEMENTS:

03.88.69.12.84

REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES :

Le marché aux puces est ouvert à tout exposant à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre de **La Fourmilière - Comité Messti** accompagné du talon réponse ci-joint dûment rempli.
Le prix des emplacements est de 23 € pour 5 m linéaires + 2.50€ par mètre supplémentaire dont 10 € de caution.
Dans le cadre du respect de l'environnement, l'exposant est prié de laisser l'emplacement qu'il a occupé dans un parfait état de propreté, tous les articles non vendus ou les emballages (cartons, plastiques, etc….) doivent être emportés par l'exposant lui-même. La caution de 10 € ne sera rendue à l'exposant qu'après contrôle et état des lieux par l'association organisatrice, le soir, à partir de 18h. Toutefois, pour des raisons de sécurité, les emplacements ne doivent pas être quittés avant 1a fin du cortège, soit vers 18h30. Les principaux axes sont interdits à la circulation, par arrêté municipal de 8h à 18h30.
Les stands de boissons et de restaurations sont réservés aux organisateurs.
La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
L'introduction de substances novices ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
L'achat - revente d'objets est strictement interdit par la loi.
Toute manifestation bruyante est interdite.
Les animaux doivent être tenus en laisse.
L'association décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
La mise en place des exposants se fera de 6h à 8h. Toute place non occupée à 8h sera réaffectée.
Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations.
En cas de non respect de ce règlement, l'organisateur sera seul juge pour prendre toutes les dispositions.
Ce règlement a été déposé à la Mairie et la Gendarmerie de Truchtersheim.

Chèque libellé à l'ordre de La Fourmilière - Comité Messti et à envoyer à :
M. DE MARCHI Robert 30, rue Principale 67117 QUATZENHEIM

Renseignement au 03.88.69.12.84

NOM:	**Prénom:**
N°: Rue:	**Code postal: Ville:**
N° Tél.: **Adresse Mail:**	**Nature du stand:**
PARTICULIER **(MENTIONS OBLIGATOIRES)** N° carte d'identité (ou passeport) : Délivrée par la préfecture de : Date de délivrance :	**PROFESSIONNEL** **(MENTIONS OBLIGATOIRES)** N° registre de commerce : Délivré par :
NOMBRE DE METRES :	**Montant du chèque ci-joint : €**

Par la présente, je déclare sur l'honneur :

- *de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés et de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (pour les particuliers)*

ou

- *être soumis au régime de l'article L 310-2 du code de commerce et tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (pour les professionnels)*

Par ailleurs, je m'engage à laisser mon emplacement en parfait état de propreté et à tout emporter.

Signature :